

Rapport d'activité 2014



Sommaire

1. Quelques mots du président	4
2. Vérification actuarielle au 31.12.2014	5
3. Compte d'exploitation au 31.12.2014	7
4. Bilan au 31.12.2014	8
Actifs	9
Passifs	9
Objectifs des réserves pour fluctuations des cours	9
Calcul des réserves pour fluctuations des cours	9
5. Rapport de l'organe de révision	9
6. Stratégie de placement	10
Objectif de rendement	11
7. Année financière 2014	11
Environnement	11
Notre caisse de pension	11
8. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de la fortune	12
9. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2014	12
Résultat des banques chargées de gérer la fortune	12
Placements immobiliers directs	12
10. Contrôle des investissements et compte-rendu	14
11. Organisation de la caisse de pension	14
Conseil de fondation (organe le plus élevé)	14
Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance	15
12. Employeurs affiliés	15
13. Enregistrement LPP et fonds de garantie	15
14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations	16
15. Séances du conseil de fondation en 2014	16
16. Evolution de la caisse de pensions	19
Assurés actifs et bénéficiaires de rentes	19
Prestations de rentes réglementaires durant l'année	20
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)	20
Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2009 – 2014	20
17. Réassurance	20
18. Adaptation de la législation	21
Montants-limites 2015	21
Rentes LPP	21
Taux d'intérêt minimal LPP	21
Taux de l'intérêt moratoire	21
Prévoyance vieillesse 2020	22
19. Liens intéressants	22

1. Quelques mots du président

Chers retraités, chers assurés,

C'est sous le signe de l'amélioration de la qualité que s'est placée ma première année en tant que président. J'aimerais profiter du présent rapport de gestion pour souligner certains points :

- La prudence dont nous avons fait preuve dans notre stratégie de placement a été confortée par une nouvelle étude de gestion actif-passif (ALM). Exigée par la loi, cette étude doit être ré-actualisée tous les 3 à 4 ans par des experts externes. Le conseil de fondation a confié ce mandat pour la première fois à la société Mercer, laquelle a confirmé que la CP est en mesure de répondre à toutes ses obligations.
- La qualité d'une stratégie dépend de sa mise en œuvre effective. Depuis longtemps le conseil de fondation n'était plus satisfait des résultats obtenus par les banques mandatées, et il le leur a fait savoir. En s'appuyant sur les résultats de l'étude ALM, la société Mercer a également été chargée de lancer un appel d'offres. Lors de sa séance de décembre, le conseil de fondation a donc sélectionné deux nouveaux instituts bancaires, en l'occurrence la Banque Vontobel et le Credit Suisse, qui gèreront notre fortune. Le transfert a pu ainsi être finalisé en janvier 2015.
- Dans l'objectif de minimiser le risque tout en maximisant les revenus, le conseil de fondation a décidé, en août 2014, de titriser nos deux immeubles au sein d'une fondation de placement. Le conseil a pris sa décision finale en décembre, parmi les offres proposées.
- Pour la première fois dans l'histoire de notre caisse, une demi-journée consacrée à la Stratégie s'est tenue au mois d'août 2014. Appuyé par des experts en prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a débattu des différentes formes organisationnelles du deuxième pilier. Il est très réjouissant de constater que, dans ce cadre, tant les représentants des employeurs que ceux des employés ont réaffirmé unanimement leur soutien à notre caisse de pension sous sa forme actuelle. Il s'agit là d'un signe de confiance remarquable, à cultiver à l'avenir.

L'année 2015 promet également d'être riche en événements. Outre les thèmes organisationnels, le conseil de fondation se penchera sur des priorités actuelles telles que le taux d'intérêt technique et le taux de conversion. La décision de la BNS de janvier 2015 a, en effet, compliqué encore davantage la tâche des organisations de prévoyance en termes d'atteinte des rendements nécessaires.

Comme notre caisse de pension a toujours fait ses « devoirs » à l'avance, ses bases sont saines : notre taux de couverture est de 112,5% au 31.12.2014, avec un taux d'intérêt technique de 3%. Je tiens ici à remercier l'expert en caisse de pension, l'organe de révision, le responsable CP et l'ensemble du conseil de fondation pour ces résultats et pour leur soutien actif. Je souhaite également vous adresser mes chaleureux remerciements, à vous, chers bénéficiaires, et aux employeurs, pour la confiance accordée.

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport 2014 !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à vos représentants, à la direction ou à me contacter directement. Vous aurez affaire à des personnes motivées qui s'engagent pour le bien de notre caisse de pension.



Avec mes meilleures salutations,

Jean-Pierre Dubois

2. Vérification actuarielle au 31.12.2014

L'expert en prévoyance professionnelle de notre caisse de pension, Martin Schnider, Abcon AG, Berne, a établi le bilan actuariel au 31.12.2014. Une somme de CHF 146,6 millions (2013 : CHF 137,11 millions) est disponible au niveau des actifs du bilan pour répondre à toutes les obligations actuarielles. Les avoirs de prévoyance disponibles ont augmenté de 6,9% en raison de la bonne évolution des marchés boursiers en 2014. Les actifs nécessaires à la caisse pour faire face à ses obligations ont atteint au total CHF 130,4 millions (2013 : CHF 125,9 millions) au 31.12.2014, ce qui correspond à une augmentation de 3,5%. Il se dégage donc un excédent actuariel de CHF 16,2 millions (2013 : CHF 11,2 millions). L'augmentation de CHF 5,1 millions correspond au résultat annuel de la caisse de pension (cf. point 3, page 7), qui doit être intégralement attribué aux réserves pour fluctuations des cours. La valeur théorique des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 25,6 millions (cf. également page 9), et n'est donc ainsi pas encore atteinte. Un déficit résiduel de CHF 9,3 millions subsiste. Le résultat annuel est constitué par addition du résultat actuariel net et du résultat des placements de la fortune (cf. compte d'exploitation p. 7).

Le bilan actuariel a été calculé sur les bases actuarielles LPP 2010. Un taux d'intérêt technique de 3% a été appliqué. Le montant théorique de la réserve technique est calculé sur la base du règlement de provision agréé par le conseil de fondation. La réserve pour fluctuations des cours est alignée avec le contrat de réassurance stop loss ; elle est calculée de façon à pouvoir couvrir, en les cumulant avec les primes de risque engrangées par la fondation, deux années consécutives de sinistres extrêmes.

BILAN ACTUARIEL AU 31.12.2014			Comparaison avec le 31.12.2013		
BASES ACTUARIELLES LPP 2010 PT 2010, 3%	31.12.2014		31.12.2013	Différence en	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fortune à disposition		146'593'466	137'109'376	9'484'090	6,92
Obligations actuarielles					
Capital de prévoyance					
Capital de prévoyance assurés actifs, caisse de retraite	0		310'525	-310'525	-100,00
Capital de prévoyance assurés actifs, caisse d'épargne	0		26'631	-26'631	-100,00
Capital de prévoyance assurés actifs, primauté des cotisations	82'723'530		81'850'240	873'290	1,07
Capital de prévoyance, assurés invalides, primauté des cotisations	503'864		1'024'866	-521'002	-50,84
Capital de prévoyance, retraités	41'042'285		37'171'784	3'870'501	10,41
Total capital de prévoyance	124'269'679	124'269'679	120'384'046	3'885'633	3,23
Réserves techniques					
Réserve pour changement de bases actuarielles assurées actifs	491'760		4'658	487'102	10457,32
Réserve pour changement de bases actuarielles retraitées	820'846		557'577	263'269	47,22
Réserve taux de conversion	1'719'000		2'085'000	-366'000	-17,55
Réserve pour fluctuation des cours	3'063'000		2'905'000	158'000	5,44
Total des réserves techniques	6'094'606	6'094'606	5'552'235	542'371	9,77
Total des obligations actuarielles		130'364'285	125'936'281	4'428'004	3,52
Excédent actuariel		16'229'181	11'173'095	5'056'086	45,25
		146'593'466	137'109'376	9'484'090	6,92
Taux de couverture en %		112,45	108,87	3,58	3,29

Le résultat du bilan actuariel de 2014 montre un excédent de CHF 16,2 millions. L'augmentation de CHF 5,1 millions a permis d'améliorer le taux de couverture de 3,6 points. Cette évolution positive provient essentiellement du résultat des placements en capitaux ainsi que des bénéfices issus de

l'évolution des risques. Pour maintenir le taux de couverture, un rendement théorique de 2,3% doit être atteint. Ce taux est inférieur au rendement escompté de 3,5% de notre stratégie de placement.

L'expert en caisse de pension a confirmé que toutes les obligations actuarielles peuvent être garanties. De même, il a confirmé que les dispositions réglementaires et actuarielles sur les prestations et le financement satisfont aux obligations légales. Priorité doit continuer à être donnée à la dotation complémentaire de la réserve pour fluctuations des cours. En raison de l'évolution attendue du taux d'intérêt de référence, conformément à la directive technique DTA 4 établie par la Chambre suisse des actuaires-conseils, il est prévu que le taux d'intérêt technique accuse un recul dans les prochaines années. Le conseil de fondation devra mener une réflexion de fond quant à la hauteur de ce taux d'intérêt technique.

3. Compte d'exploitation au 31.12.2014

Résumé	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations et versements ordinaires et autres	8'581'059	7'740'007
Prestations d'entrée des assurés	8'798'142	7'504'992
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	17'379'201	15'244'999
Prestations réglementaires (prestations de rente et de capital)	- 4'142'594	- 4'239'554
Prestations de sortie (sorties, versements EPL, divorces)	- 10'214'329	- 9'417'275
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	- 14'356'923	- 13'656'829
Modification du capital de prévoyance et provisions techniques	- 4'990'014	- 3'548'743
Produits des prestations d'assurance	5'187	5'187
Charges d'assurance (réassurance et fonds de garantie)	- 80'060	- 78'655
Résultat net de l'activité d'assurance	- 2'042'609	- 2'034'041
Intérêts sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	13'972	19'669
Intérêts et dividendes sur les titres	2'436'028	1'965'665
Revenus de placements alternatifs	111'298	91'484
Pertes et profits réalisés et non réalisés sur les cours (net)	5'417'778	2'248'378
Rétrocessions	61'248	72'930
Revenus des propres immeubles (net)	311'151	189'505
Réajustement des valeurs Immeubles	0	248'000
Intérêt moratoire sur les prestations de libre passage	- 16'235	- 7'568
Intérêt moratoire sur les réserves de cotisations patronales	- 57'770	- 57'057
Dépenses de gestion de la fortune par les banques	- 471'400	- 578'328
Coûts TFE provenant de placements collectifs transparents	- 465'930	- 417'200
Résultat net des placements de la fortune	7'340'140	3'775'478
Frais administratifs généraux (honoraires de conseil, de l'expert et de l'organe de révision compris)	- 241'445	- 337'700
Frais administratifs et autres	- 241'445	- 337'700
Revenu avant constitution de réserves pour fluctuations des cours	5'056'086	1'403'737
Constitution de réserves pour fluctuations des cours	- 5'056'086	- 1'403'737
Résultat	0	0

4. Bilan au 31.12.2014

BILAN	2014 CHF	2013 CHF
Placements de la fortune		
Liquidités et placements sur le marché monétaire	10'774'367	13'101'792
Créances	269'464 ¹⁾	12'178
Hypothèques	12'608'942	14'173'801
Obligations	59'057'712	59'506'091
Actions	38'871'593	29'028'947
Placements alternatifs	13'281'275	10'704'967
Fonds de placement Immobilier	11'120'843	10'619'891
Immeubles	7'020'000	7'020'000
Placements auprès de l'employeur	241'507 ²⁾	243'501
Régularisation active	7'643	244'698
Total des actifs	153'253'346	144'655'866
PASSIFS		
Dettes		
Prestations de libre passage et rentes	1'451'325	2'020'570
Autres dettes	54'342	113'992
Régularisation passive	474'835	790'319
Réserves de cotisations de l'employeur Centris AG	4'679'379	4'621'609
Capital de prévoyance et provisions techniques		
Réserve mathématique primauté des prestations	0	337'156
Capital épargne primauté des cotisations	83'227'393	82'875'106
Réserve mathématique rentiers	41'042'285	37'171'784
Provisions techniques	6'094'606	5'552'235
Réserves pour fluctuations des cours	16'229'181	11'173'095
Capital de la fondation, fonds libres		
Etat au début de la période	0	0
Résultat	0 ³⁾	0
Etat à fin de la période	0	0
Total des passifs	153'253'346	144'655'866

En l'espace d'un an, la somme inscrite au bilan au 31.12.2014 a augmenté de CHF 8,6 millions (+ 5,9%).

¹⁾ Impôt anticipé

²⁾ Créances frais administratifs

³⁾ Le résultat avant constitution des réserves pour fluctuations des cours se monte à CHF 5'056'086 au 31.12.2014.

Actifs

L'augmentation des actifs par rapport à l'exercice précédent s'explique en particulier par les hausses de valeur des placements dues à l'augmentation des cours des marchés boursiers au 31.12.2014.

Passifs

Lors du passage de 2014 à 2015, toutes les sorties de personnel n'ont pu être traitées, ce qui explique le montant des prestations de libre passage et des rentes. Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques ont été repris dans le bilan suite au rapport actuariel de notre expert. Le plan avec la primauté des prestations est arrivé à échéance en 2014, et c'est pour cette raison qu'il n'existe plus de réserve mathématique d'assurés actifs avec primauté des prestations. Le résultat financier de l'année 2014 doit être intégralement affecté aux réserves pour fluctuations des cours car nous ne disposons pas encore de fonds libres. La valeur cible définie pour ces dernières n'a pas encore été atteinte au 31.12.2014. Le déficit résiduel atteint encore CHF 9'322'219 (contre CHF 6'961'729 l'année précédente).

Objectifs des réserves pour fluctuations des cours

L'objectif des réserves pour fluctuations des cours est déterminé à l'aide de la méthode économique et financière selon une procédure en deux étapes. Le montant des réserves nécessaires pour permettre de servir avec une sécurité suffisante un intérêt minimal requis sur les capitaux de prévoyance liés est déterminé en combinant des propriétés de risque historiques (volatilité, corrélation) avec des rendements escomptés (taux d'intérêt sans risque + primes de risque) des différentes catégories de placement, sur la base de la stratégie de placement spécifique de la fondation. Les objectifs de réserves sont exprimés en pourcentages des obligations. Compte tenu de la stratégie de placement moins exposée au risque, la valeur de réserves pour fluctuations des cours visée est de 19,6% des capitaux de prévoyance et réserves techniques (voir p. 5, bilan actuariel) pour couvrir les situations extrêmes sur les marchés financiers. Un rendement théorique de 2,3% a été calculé par l'expert en caisse de pension pour que le taux de couverture reste identique. Le rendement attendu conformément à la stratégie de placement atteint 3,5%, et se situe au-dessus du rendement théorique. Au 31.12.2014, un montant théorique de CHF 25,55 millions doit être inscrit comme objectif pour atteindre un niveau de sécurité de 99 %.

Calcul des réserves pour fluctuations des cours

Obligations de la caisse de pension	
Au 31.12.2014 en CHF	130'364'285
Taux minimum de réserves en %	19.6%
Objectif des réserves au 31.12.2014 en CHF	25'551'400
Réserves disponibles au 31.12.2014 en CHF	16'229'181

L'objectif de CHF 25'551'400 (2013 : CHF 18'134'824) n'est pas atteint au 31.12.2014. La différence par rapport à l'objectif des réserves visé s'élève donc à CHF 9'322'219 (2013 : CHF 6'961'729). La hausse de la valeur des actions et des obligations ainsi que l'augmentation des capitaux de prévoyance et des réserves techniques entraîne un besoin accru de réserves. Priorité doit rester accordée à la poursuite de l'alimentation des réserves pour fluctuation des cours.

5. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision Engel Copera AG a contrôlé la conformité aux dispositions légales des comptes annuels, de la gestion, des placements de fortune ainsi que des comptes de vieillesse pour l'exercice clôturant au 31.12.2014. Cet examen porte sur la mise en œuvre des principes fondamentaux de comptabilité, de présentation des comptes et de placement de la fortune, sur les principales décisions d'évaluation ainsi que sur la présentation des comptes annuels en général. S'agissant de la gestion, il est vérifié si les prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les dispositions en matière de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. L'organe de révision a également constaté que la caisse de pension dispose d'un système de contrôle interne adapté à sa taille. Dans son rapport du

16 avril 2015, l'organe de révision Engel Copera AG recommande au conseil de fondation d'approuver les comptes annuels 2014.

6. Stratégie de placement

La composition de la fortune s'appuie sur la stratégie de placement décidée par le conseil de fondation lors de sa séance du 13.12.2012. Les limites selon les art. 54, 55 et 57 OPP2 ont été respectées.

Catégories de placement	31.12.2014	31.12.2014	Ex. précédent	Ex. précédent	Stratégie 2014	Marges internes	Limites selon OPP2
	en CHF	Part actuelle en % de la fortune totale	en CHF	Part actuelle en % de la fortune totale			
Liquidités / placement sur marché monétaire	10'774'367	7.0	13'101'792	9.1	3.0%	0 - 10%	
Hypothèques	12'608'942	8.2	14'173'801	9.8	10.0%	5 - 15%	50%
Obligations en CHF (Suisse et Etranger)	25'510'775	16.6	27'754'191	19.2	20.0%	10 - 30%	
Obligations internationales en devises étrangères (hedged)	21'310'505	13.9	20'153'582	13.9	15.0%	9 - 21%	
Obligations Marchés Emergents	12'236'430	8.0	11'598'318	8.0	10.0%	5 - 15%	
Actions Suisse	18'571'240	12.1	14'478'455	10.0	10.0%	7 - 15%	ensemble 50%
Actions Etranger (marchés émergents compris)	20'300'353	13.2	14'550'492	10.1	10.0%	7 - 15%	
Autres placements Maison fondatrice ¹⁾	241'507	0.2	243'501	0.2	0.0%	0	ensemble max. 5%
Participation à maison fondatrice	0	0.0	0	0.0	0.0%	0	
Placements directs Immobilier Suisse	7'020'000	4.6	7'020'000	4.9	5.0%	9 - 17%	30%
Fonds de placement Immobilier Suisse	11'120'843	7.3	10'619'891	7.3	8.0%		
Commodities (hedged)	5'408'078	3.5	5'492'770	3.8	5.0%	3 - 7%	15%
Insurance Linked Securities	7'873'196	5.1	5'212'198	3.6	4.0%	0 - 6%	
Autre fortune ²⁾	277'110	0.2	256'875	0.2	0.0%	0	
Total du bilan	153'253'346		144'655'866	100.0	100.0%		

¹⁾ Créances frais administratif ²⁾ Autres créances

Dans les catégories comprenant la remarque «hedged» entre parenthèses, les devises étrangères sont entièrement couvertes en termes de risques. Le conseil de fondation a toutefois renoncé à couvrir la part des devises étrangères des actions internationales et des obligations Marchés émergents en devises étrangères. Au 31 décembre 2014, le taux de garantie s'élève à 33% du taux de devises étrangères qui comporte 29,6% ou CHF 45,2 millions.

Objectif de rendement

La stratégie de placement sert d'outil d'orientation pour la gestion de fortune. En cas d'évaluation positive ou négative du marché, il est possible d'évoluer dans le cadre des marges définies et ainsi, de réaliser les meilleurs rendements possibles. En principe, la stratégie de placement est accompagnée par un processus de gestion actif-passif (ALM). Le conseil de fondation a confié à la société Mercer le mandat de réaliser une nouvelle étude ALM en 2014. L'objectif de rendement est calculé par l'expert de la caisse de pension dans le cadre de l'élaboration du rapport actuariel. L'objectif de rendement calculé au 31.12.2014 s'élève à 2,3% (cf. point 2, p. 6) et se situe en-deçà du rendement escompté selon la stratégie de placement de 3,5%.

7. Année financière 2014

Environnement

A la surprise de nombreux investisseurs, l'année financière 2014 a continué son développement positif après une année 2013 déjà très bonne. Plusieurs indices de référence ont atteint de nouveaux records. Selon la stratégie de placement et d'exposition au risque qu'elles ont suivie, les caisses de pension ont pu profiter de ce développement, atteindre des rendements élevés, et augmenter ainsi le taux de couverture.

Les marchés boursiers ont été dopés par l'afflux massif de liquidités en provenance des banques centrales. Par son maintien durable du cours de change de l'euro à CHF 1,20, la Banque nationale suisse (BNS) a soutenu les exportations et le tourisme suisses. Le contexte économique s'est nettement amélioré aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. Le taux de chômage aux Etats-Unis est de 6,4% fin 2014 et continue à baisser. En Europe, le taux de chômage moyen est clairement plus élevé. Les signes de reprise économique et l'apport de liquidités par la Banque centrale européenne ont stimulé les places boursières et fait basculer les taux d'intérêt dans le négatif. Certaines banques ont même demandé aux caisses de pension des taxes de placement pour le stockage de liquidités. Les bons rendements des marchés financiers en 2014 sont confirmés par les résultats de plusieurs indices :

Actions internationales – MSCI World (NR)	4,9%
Swiss Market Index (SMI)	9,5%
Swiss Performance Index (SPI)	13,0%
Indice Fonds immobilier SXI	14,6%
Indice Credit Suisse des CP (fortune CP jusqu'à CHF 150 millions)	7,7%
Indice Pictet LPP 93	9,9%
Indice Pictet LPP 2000 avec une part en actions de 25%	9,5%
Performance ASIP, valeur médiane	9,6%

Notre caisse de pension

Au 31.12.2014, la performance globale de la fortune de la caisse de pension a atteint une croissance de 4,9% (2013 : 2,7%). Par conséquent, les banques chargées de gérer la fortune n'ont pas atteint les indices de comparaison. Elles ont toutefois dépassé l'objectif de rendement visé de 2,3% en vue de stabiliser le taux de couverture. Par rapport à d'autres caisses de pension et à la performance moyenne de la branche, le résultat est inférieur à la moyenne. Cela est, entre autres, imputable à la stratégie de placement moins risquée et misant davantage sur la sécurité adoptée par le conseil de fondation. Les banques chargées de gérer la fortune n'ont toutefois pas satisfait aux exigences posées. Le conseil de fondation a analysé les résultats de ces banques sur plusieurs années, et a pris les mesures qui s'imposaient (cf. point 15, p. 16).

Obligations : le rendement moyen des obligations de la Confédération à 10 ans au 31.12.2014 jusqu'à l'échéance était de 0,36%. Actuellement, il est même négatif et s'élève à - 0,07%. La fourchette de taux visée par la BNS est actuellement de 0,25% - 1,25%. Elle a réaffirmé vouloir maintenir cette fourchette jusqu'à nouvel ordre. Les problèmes rencontrés actuellement par les caisses de pension vont donc perdurer à l'avenir. En raison de la nouvelle baisse des intérêts, la caisse de pension a atteint une belle plus-value en 2014 dans la catégorie de placement en obligations. Une valeur de 5,98%, non pondérée, a été atteinte avec les obligations en Suisse, de 10,01% avec les obligations en devises étrangères, et de 19,77% avec les obligations dans les marchés émergents.

Actions : les actions ont profité non seulement des taux d'intérêt en baisse, mais aussi des flux de liquidités importants des banques centrales. La reprise économique mondiale et le manque d'alternatives de placement ont permis à de nombreux indices boursiers d'atteindre de nouveaux sommets historiques en 2014. Suite à la réduction de la part des actions dans la stratégie de placement, notre caisse de pension a peu profité de cette évolution positive. Les banques qui gèrent notre fortune ont réalisé un rendement de 10,14% dans la catégorie de placement Actions Suisse. Cette valeur a toutefois été ramenée à 1,06% compte tenu de la faible pondération de 11,17%. Dans la catégorie de placement Actions Étranger, une valeur non pondérée de 13,49% été atteinte. Compte tenu d'une part en actions de 11,36 % %, on obtient un rendement de 1,51%.

8. Dispositions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune

Les membres du conseil de fondation, de la commission des placements et du siège ont signé, à l'attention du conseil de fondation, une déclaration de loyauté dans la gestion de fortune. Ils y confirment avoir respecté les dispositions du droit fédéral concernant la loyauté dans la gestion de la fortune (art. 48 f + g OPP2). Il a également été demandé aux banques de signer une telle déclaration relative à la loyauté.

9. Situation financière de la caisse de pension au 31.12.2014

Le résultat net des placements de la fortune a atteint un bon niveau de performance en 2014 en raison de l'évolution positive des marchés financiers. Il s'est monté à CHF 7'340'140 en dépit d'une stratégie de placement moins risquée, un résultat sensiblement plus élevé que l'exercice précédent (cf. aussi compte d'exploitation p. 7). Le rendement de la fortune totale, calculé sur le portefeuille d'actifs moyen, s'est chiffré à 4,9% au 31.12.2014. Le taux d'intérêt minimal LPP de 1,75% fixé par le Conseil fédéral tout comme le rendement minimal de 2,3% nécessaire pour garantir durablement le taux de couverture ont été dépassés.

Résultat des banques chargées de gérer la fortune

Deux instituts bancaires ont été chargés de gérer et d'administrer la fortune, dans le cadre d'un mandat confié depuis plus de 10 ans. Globalement, ils ont atteint une performance de 6,81% sur la fortune en titres. La banque Sarasin a atteint un rendement de 6,90%, soit une performance légèrement meilleure que la Regiobank Soleure avec 6,31%. Le benchmark portant sur la stratégie de la caisse de pension (indice comparatif) s'est chiffré à 8,71% et n'a pas été atteint par les deux banques.

Placements immobiliers directs

La caisse de pension possède deux immeubles collectifs sis respectivement à la Römerstrasse 22 (construit en 1968) et à la Muttenstrasse 3 (construit en 1981) à Soleure. Les deux immeubles sont bien situés et en bon état. En 2014, il y a eu peu de changements de locataires. Une rénovation partielle d'un appartement par immeuble a été réalisée dans les deux immeubles. Les dépenses pour l'entretien et les réparations ont constitué 6,75% des recettes issues des loyers. Le résultat net des deux immeubles au 31.12.2014 se monte à CHF 311'151 (cf. compte d'exploitation page 7). Les rendements nets pour les deux immeubles se chiffrent à 4,43% au 31.12.2014. La situation financière des deux propriétés est représentée ci-dessous.

Immeuble Römerstrasse 22, 4502 Soleure

	2014 CHF	2013 CHF
Loyers	197'857	202'080
Diverses recettes	931	1'587
Total des recettes	198'788	203'667
Entretien et réparations y compris rénovations	32'128	145'559
Assurances, charges locatives et de chauffage	9'836	4'842
Total des dépenses	41'964	150'401
Correction de valeur de l'immeuble	0	409'000
Résultat	156'824	462'266
Valeur actualisée / valeur du bilan	3'444'000	3'444'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	5,77%	5,91%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	4,55%	13,42%
Valeur assurance bâtiments	3'543'540	3'543'540

Immeuble Muttenstrasse 3, 4502 Soleure

	2014 CHF	2013 CHF
Loyers	216'939	208'424
Diverses recettes	3'032	3'390
Total des recettes	219'971	211'814
Entretien et réparations y compris rénovations	58'978	67'520
Assurances, charges locatives et de chauffage	6'666	8'055
Total des dépenses	65'644	75'575
Correction de valeur de l'immeuble	0	- 161'000
Résultat	154'327	- 24'761
Valeur actualisée / valeur du bilan	3'576'000	3'576'000
Taux de rendement brut (loyers/valeur du bilan x 100)	6,15%	5,92%
Taux de rendement net (résultat/valeur du bilan x 100)	4,32%	- 0,69%
Valeur assurance bâtiments	4'067'000	4'067'000

Tous les appartements sont loués aux prix habituels pratiqués sur le marché. La situation géographique des deux immeubles demeure appréciée. La valeur totale des deux immeubles au bilan est de CHF 7,020 millions (également CHF 7,020 millions à l'exercice précédent).

Immobilisations en CHF et rendement de la fortune totale

	2014 CHF	2013 CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	144'655'866	137'514'774
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	153'253'346	144'655'866
Moyenne des actifs	148'954'606	141'085'320
Résultat net des placements de la fortune	7'340'140	3'775'478
Rendement de la fortune totale (calculé sur la moyenne des actifs)	4,9%	2,7%

10. Contrôle des investissements et compte-rendu

L'approche « Global Custody » introduite par le conseil de fondation lors de sa séance du 16.08.2011 continue de faire ses preuves. Elle a permis de faire en sorte que le responsable de la gestion et le conseil de fondation soient toujours bien informés de la situation de la fortune et des résultats des banques de placement. Le contrôle plus strict permet de mieux comparer entre elles les banques de gestion de fortune, ce qui offre une bonne base pour mesurer leurs résultats.

La comptabilité des placements de titres continue d'être exécutée par la société Profitass AG, 4554 Etziken. Le conseil de fondation remplit ainsi les dispositions de l'art. 49a OPP2 en matière de responsabilité et de tâches de gestion.

11. Organisation de la caisse de pension

Conseil de fondation (organe le plus élevé)

Nom / prénom	Fonction	Employeur affilié	Représ.
Dubois Jean-Pierre	Membre Président	Centris SA	Salariés
Zürcher Christof	Membre Vice-président	santésuisse	Empl.
Heuberger Gebhard	Membre	tarifsuisse sa	Empl.
Schönenberger Hans-Peter	Suppléant	SASIS SA	Empl.
Bucher Ruedi	Membre	SASIS SA	Salariés
Sager Martin	Membre	tarifsuisse ag	Salariés
Boesch Dieter	Membre	Centris SA	Empl.
Künzli Thomas	Membre	Centris SA	Empl.
Biberstein Klement	Suppléant	Centris SA	Salariés
Kipfer Thomas	Membre	Centris SA	Salariés
Wehrli Peter	Membre	Inst. com. LAMal	Empl.
Schwarz Marc	Suppléant	Inst. com. LAMal	Empl.
Witschi Susanne	Membre	Inst. com. LAMal	Salariés
Vögeli Loredana	Suppléante	Inst. com. LAMal	Salariés

Empl. = représentant des employeurs / Salariés = représentant des salariés

Experts, organe de révision, commission des placements, gestion, comptabilité des titres, autorité de surveillance

Expert de la caisse de pension	Schnider Martin, Abcon AG, Zentweg 13, 3000 Berne 15
Organe de révision	Engel Copera AG, Waldeggstrasse 37, 3097 Berne-Liebefeld Réviseur responsable: Mathys Dieter, expert-comptable diplômé
Commission des placements	Dubois Jean-Pierre, Centris SA, Soleure Zürcher Christof, santésuisse, Soleure Karau Roland, santésuisse, Soleure (conseiller) Künzli Thomas, Centris SA, Soleure
Gestion	Karau Roland, santésuisse, Soleure, responsable Winistörfer Ursula, santésuisse, Soleure, administration
Adresse de la caisse de pension	Caisse de pension des organisations d'assurance-maladie, c/o santésuisse, Römerstrasse 20, 4502 Soleure
Global Custodian*)	Affolter Roman, Credit Suisse SA, Bundesplatz 2, 3001 Berne
Comptabilité des titres	Amacher Daniel, Profitass AG, Bünackerweg 6, 4554 Etziken
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations, Rötistrasse 4, case postale 548, 4501 Soleure

*) Un Global Custodian est chargé de la garde et de l'administration des titres. Dans notre cas, les titres sont désormais gardés et administrés de manière centralisée par Credit Suisse SA.

12. Employeurs affiliés

Employeur	Nombre d'assurés
1. santésuisse, Les assureurs-maladie suisses, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	51
2. Centris SA, Grabackerstrasse 3, 4500 Soleure	174
3. Institution commune LAMal, Gibelinstrasse 25, 4503 Soleure	59
4. SVK, Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie, Muttenstrasse 3, 4502 Soleure	28
5. Office de médiation des assurances sociales, Morgartenstrasse 9, 6003 Lucerne	8
6. SASIS SA, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	40
7. Fondation EQUAM, Effingerstrasse 25, 3008 Berne	3
8. tarifsuisse sa, Römerstrasse 20, 4502 Soleure	55
Total	418

13. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La caisse de pension figure au registre cantonal de la prévoyance professionnelle sous le numéro SO 1012 ; elle est soumise à la loi sur le libre passage et affiliée au fonds de garantie.

14. Rapport de l'autorité de surveillance LPP et des fondations

L'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Soleure contrôle les règlements et plans de prévoyance, et prend connaissance du rapport d'activité et des comptes annuels. Dans l'exercice de sa fonction, l'autorité de surveillance formule également des recommandations à la caisse de pension sur différents sujets. Elle a pris connaissance des comptes annuels et du rapport d'activité 2014. Dans son rapport, elle a pointé du doigt les adaptations nécessaires aux dispositions légales et aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26. Ces adaptations ont été prises en compte dans les comptes annuels 2014. La consultation par l'autorité de surveillance des comptes annuels ne signifie ni une approbation des actes juridiques de l'institution de prévoyance professionnelle, ni une décharge des organes responsables. Celle-ci s'appuie en principe sur les rapports de contrôle de l'organe de révision et les rapports des experts en prévoyance professionnelle, et procède à des contrôles aléatoires. L'autorité de surveillance peut ordonner en tout temps la régularisation des lacunes jusqu'ici cachées ou non signalées.

15. Séances du conseil de fondation en 2014

Une nouvelle mandature a débuté en 2014 et se poursuivra jusqu'en 2017, soit une durée de quatre ans. C'est la raison pour laquelle le conseil de fondation s'est réuni quatre fois en 2014. Lors de sa première séance, le conseil de fondation s'est constitué, et élu les nouveaux membres du comité de placement.

Pour la toute première fois, le conseil de fondation s'est penché sur l'avenir de la caisse de pension dans le cadre d'une demi-journée consacrée à la stratégie, en août 2014. Après une claire déclaration en faveur de l'autonomie de la caisse de pension en 2013, plusieurs modèles de caisses de pension ont été passés en revue au sein d'un module de formation. L'évolution future du taux d'intérêt technique et du taux de conversion a aussi été débattue, tout comme les futures possibilités de placement, à l'aide d'une étude du processus de gestion actif-passif (ALM).

Un autre module s'est articulé autour de la stratégie future de la caisse de pension (forme de l'organisation, acquisitions possibles, plans d'épargne et de prestations, etc.), sous la forme d'un brainstorming.

Au cours des autres séances ordinaires, le conseil de fondation s'est surtout penché sur les placements. Il a examiné la stratégie de placement et s'est attaché à contrôler les résultats obtenus par les banques chargées de gérer la fortune. Au cours de ces trois réunions, le conseil de fondation s'est penché sur les thèmes clés présentés ci-après.

Lors de la séance du **11 avril 2014**, il a traité en priorité les affaires suivantes:

- comptes annuels 2013 avec annexe ;
- rapport de l'organe de révision et rapport d'activité 2013 ;
- vérification actuarielle au 31.12.2013 ;
- type et stratégie de placement pour l'exercice 2014 ;
- vérification de la titrisation des immeubles de la caisse de pension.

Le conseil de fondation a avalisé les comptes annuels 2013 y compris l'annexe et le rapport d'activité 2013. Il a en outre pris connaissance du rapport de révision 2013 et du rapport actuariel de l'expert en prévoyance professionnelle. Les membres de la commission de placement ont signé, à l'attention du conseil de fondation, la déclaration de loyauté conforme aux dispositions légales (voir art. 48f + g LPP2). La stratégie de placement décidée en décembre 2013 pour 2014 a été confirmée. En 2014, la fortune est gérée dans deux dépôts auprès de banques mandatées (Regiobank Soleure et Banque Sarasin) avec un mélange d'actifs. Les devises étrangères sont couvertes contre les risques de change par le Credit Suisse en tant que Global Custodian.

Dans le cadre d'une réflexion sur les risques encourus, le conseil de fondation a également vérifié s'il était envisageable de réunir les deux immeubles que possède la caisse de pension à la Römerstrasse 22 et à la Muttenstrasse 3, 4500 Soleure, au sein d'une fondation de placement du 2^e pilier, comme apport en nature.

Le **27 août 2014**, le conseil de fondation a tout particulièrement traité les affaires suivantes :

- mandats et décisions issues de la demi-journée «Stratégie» ;
- marche à suivre ultérieure en termes de titrisation des biens immobiliers ;
- budget 2015, y compris frais d'administration et biens immobiliers.

La deuxième séance du conseil d'administration s'est placée sous le signe de la demi-journée Stratégie qui s'est tenue avant la séance. Suite à cette demi-journée, la totalité des personnes réunies s'est prononcée à l'unanimité pour l'autonomie de la caisse de pension et le maintien de l'organisation actuelle. Les bases actuarielles du taux d'intérêt technique et du taux de conversion ont été placées au centre des discussions, dans le contexte de la campagne LPP 2020 lancée par le Conseil fédéral.

L'expert en caisse de pension a expliqué au conseil de fondation la situation des bases techniques. A l'aide de modèles de calcul, il a montré comment faire baisser le taux de conversion sur plusieurs années avec un taux technique de 2,5%. Le conseil de fondation s'est entendu sur la perspective de baisser à l'avenir le taux technique actuel de 3%. De nombreuses caisses de pension ont déjà adopté un taux sous la barre des 3%.

La société Mercer a présenté une nouvelle étude du processus de gestion actif-passif (ALM). Sur cette base, une légère adaptation de la stratégie de placement a été discutée. Le conseil de fondation a également envisagé la possibilité d'une titrisation, d'une réunion des deux immeubles appartenant directement à la caisse de pension au sein d'une fondation de placement du 2^e pilier, en tant qu'apport en nature. Cette titrisation pourrait permettre de mieux diversifier cette catégorie de placement, de minimiser le risque, et de couvrir les rendements à long terme pour les assurés.

Lors de la séance du **11 décembre 2014**, le conseil de fondation a traité les affaires suivantes :

- fonction et statut du suppléant ;
- baisse du taux d'intérêt technique et du taux de conversion ;
- intérêts servis en 2015 ;
- allocation de renchérissement sur les rentes ;
- sélection du manager pour les banques mandatées en 2015 ;
- adaptation du règlement de placement ;
- titrisation des immeubles CP.

Dans le cadre des discussions sur la stratégie en août 2014, la fonction de suppléant (remplaçant du conseil de fondation) a été examinée en détail. Une vérification sur le plan juridique a démontré qu'aucune fonction n'est prévue sous une telle forme dans la LPP. D'où la décision prise par le conseil de fondation de ne pas repourvoir ce poste à l'avenir.

Les taux d'intérêt très bas servis dans le monde entier sont au cœur de nombreuses discussions tant dans le domaine de la LPP que dans celui des assurances-vie. Immédiatement après la séance du conseil de fondation d'août 2014, la baisse du taux d'intérêt technique et l'adaptation correspondante du taux de conversion ont été remis à l'ordre du jour. Le taux de conversion qui n'a cessé d'être diminué au cours des cinq dernières années, et qui atteint actuellement 6,4% à l'âge de 65 ans, est aujourd'hui encore trop élevé, techniquement parlant. L'expert en caisse de pension a présenté au conseil de fondation divers scénarios sur la manière dont la baisse de ces deux composantes pouvait rééquilibrer la redistribution annuelle de capital des assurés actifs aux rentiers.

Chaque année, le conseil de fondation décide du taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne pour l'année suivante. Les intérêts servis pour les avoirs de vieillesse et les montants de l'épargne séparés ont été fixés à 1¼ % (intérêt minimal LPP), soit au même taux que celui de l'année précédente.

Compte tenu du manque persistant de fonds libres, il n'est pas possible d'octroyer un taux plus élevé. Les fonds libres ne sont disponibles que lorsque les réserves pour fluctuations des cours fixées par le règlement relatif aux placements sont intégralement alimentées. Or, cela n'a pas encore été le cas au 31.12.2014.

En s'appuyant sur les rendements obtenus par les banques chargées de la gestion de la fortune au cours de ces trois dernières années, le conseil de fondation a porté son choix sur deux nouveaux instituts bancaires gestionnaires de la fortune après une rigoureuse sélection. Dès janvier 2015, la fortune de la caisse de pension sera gérée par Credit Suisse et la banque Vontobel. Credit Suisse gèrera un dépôt de manière passive tandis que la banque Vontobel gèrera activement un dépôt par des placements directs. L'objectif visé est d'atteindre au moins les rendements de référence voire davantage.

Sur la base d'une étude de processus de gestion actif-passif (ALM) datant d'août 2014, le conseil de fondation a légèrement adapté la stratégie de placement pour l'année 2015 (décision par circulaire). Il est possible de consulter la stratégie de placement valable en 2014 en page 10 du rapport. Après de longues réflexions, le conseil de fondation a décidé de réunir au sein d'une fondation de placement les deux immeubles appartenant directement à la caisse de pension, en tant qu'apport en nature. Il s'agit ainsi de minimiser le risque de perte de revenus et de garantir des rendements constants.

16. Evolution de la caisse de pensions

Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

Assurés actifs	2014	2013
Total des assurés actifs au 01.01	399	390
Entrées	81	64
Sorties	-52	-46
Départs à la retraite	-9	-8
Décès	-1	-1
Total des assurés actifs au 31.12.	418	399
Bénéficiaires de rentes		
Bénéficiaires de rentes de vieillesse		
Total des bénéficiaires au 01.01.	65	59
Nouveaux bénéficiaires	9	7
Départs	0	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	74	65
Bénéficiaires de rentes d'invalidité		
Total des bénéficiaires au 01.01.	3	3
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	-1	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	2	3
Bénéficiaires de rentes pour enfants		
Total des bénéficiaires au 01.01.	4	4
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	0	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	4	4
Bénéficiaires de rentes de survivants		
Total des bénéficiaires au 01.01.	9	10
Nouveaux bénéficiaires	1	0
Départs	-1	-1
Total des bénéficiaires au 31.12.	9	9
Bénéficiaires de rentes pour enfants de survivants		
Total des bénéficiaires au 01.01.01.01.	4	4
Nouveaux bénéficiaires	0	0
Départs	0	0
Total des bénéficiaires au 31.12.	4	4
Total des bénéficiaires de rentes		
Total des bénéficiaires de rente au 01.01.	85	80
Nouveaux bénéficiaires	10	7
Départs	-2	-2
Total des bénéficiaires au 31.12.	93	85

Dans le cadre des rentes pour enfants, une rente est versée directement à l'enfant. Les trois autres rentes sont gérées par le parent.

Prestations de rentes réglementaires durant l'année

Les prestations de rentes réglementaires durant l'année contiennent aussi des rentes qui ne figurent plus dans les comptes au 31.12.2014. Outre de nouvelles rentes, d'autres rentes ont disparu (rentes pour enfants arrivées à expiration et décès).

Type de rente	2014		2013	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Rentes de vieillesse	79	2'371'450	69	2'050'620
Rentes de survivants	14	372'269	14	386'447
Rentes d'invalides	3	99'247	3	127'300
Total des prestations de rentes	96	2'842'966	86	2'564'367

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)

Les taux d'intérêt ont encore baissé en 2014. Les propriétaires ont pu conclure des hypothèques à un taux faible record. Le Conseil fédéral a une nouvelle fois obligé les banques à augmenter la couverture en fonds propres de leurs créances hypothécaires et les a sommées de calculer sérieusement la viabilité des emprunteurs. C'est ainsi que les banques acceptent seulement dans certains cas que les clients versent des sommes prélevées sur leur caisse de pension en guise de fonds propres pour l'achat de logements en propriété. En dépit de cela, de nombreux assurés ont demandé des fonds de leur caisse de pension pour acheter un logement. Dans le cadre des dispositions légales, 3 assurés ont perçu, en 2014, des versements anticipés pour un total de CHF 120'000 à partir de leurs comptes personnels de prévoyance. Le montant des versements a été compris entre CHF 20'000 et CHF 60'000. 25 personnes assurées ont en outre mis en gage leur avoir personnel de prévoyance au profit d'instituts bancaires suisses.

Taux de couverture – rendement – réserves pour fluctuations des cours 2009 – 2014

Le taux ou seuil de couverture indique à quelle hauteur en pour cent les obligations d'une caisse de pension sont couvertes par les éléments de la fortune. En tant que valeur statistique, il ne donne toutefois aucune information sur la qualité financière et structurelle de la caisse de pension. La capacité à supporter les risques de notre caisse de pension a continué de s'améliorer grâce au bon résultat de l'exercice 2014. En dépit d'un taux de couverture de 112,5% au 31.12.2014 (contre 108,9% l'année précédente) elle reste toutefois encore légèrement limitée, car les réserves pour fluctuations de cours ne sont pas encore entièrement couvertes.

	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Taux de couverture sur la base LPP 2010 (VZ 2005 jusqu'en 2010)	112,5%	108,9%	108,0%	102,7%	110,2%	107,5%
Rendements globaux	4,9%	2,7%	6,4%	- 3,5%	3,3%	12,8%
Réserves pour fluctuations des cours en millions de CHF	16,2	11,2	9,8	3,3	11,5	8,2

17. Réassurance

La fondation a réassuré globalement les risques d'invalidité et de décès des assurés actifs auprès de la Zurich, Société d'assurance sur la vie, par voie de contrat stop loss. Les provisions existantes et la capacité à supporter les risques ont permis à la caisse de pension de convenir d'une quote-part relativement élevée dans le contrat d'assurance (7,673% de la masse salariale totale assurée) par période d'assurance. Jusqu'à ce montant, la caisse de pension couvre elle-même les risques actuariels.

18. Adaptation de la législation

Les adaptations légales ont été peu nombreuses en 2014. Les principaux amendements sont publiés régulièrement sur le site officiel de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell). Voici les adaptations les plus importantes, tout comme certains chiffres clés de la prévoyance professionnelle en 2015 :

- Le montant de la rente minimale AVS a été augmenté de 5 francs et passera de CHF 1'170 à CHF 1'175 au 1^{er} janvier 2015. Voici les nouveaux montants des rentes AVS valables dès le 1^{er} janvier 2015 :

Rente minimale de vieillesse AVS par mois	CHF	1'175
Rente maximale AVS par mois	CHF	2'350
Rente maximale de couple (150%) par mois	CHF	3'525

Prestations complémentaires:

Montant annuel pour personnes seules	CHF	19'290
Montant annuel pour couple	CHF	28'935
Montant annuel pour orphelin (pour les deux premiers enfants)	CHF	10'080

- Le Conseil fédéral a, en vertu de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la compétence d'adapter les montants-limites de la prévoyance professionnelle aux augmentations de la rente minimale de vieillesse de l'AVS.

Montants-limites 2015 : nouveaux montants du régime minimal LPP

Les montants-limites ont été modifiés par rapport à 2014:

	2015	2014
	CHF	CHF
Salaire minimal (seuil d'entrée dans la prévoyance professionnelle)	21'150	21'060
Déduction de coordination	24'675	24'570
Limite supérieure du salaire annuel	84'600	84'240
Salaire coordonné maximal	59'925	59'670
Salaire coordonné minimal	3'525	3'510
Salaire limite maximal assuré par le fonds de garantie	126'900	126'360
Salaire annuel maximal assuré dans la prévoyance professionnelle	846'000	842'400

Rentes LPP

Les rentes LPP pour invalides et survivants n'ont pas été indexées sur l'évolution actuelle des prix et des salaires (indice mixte) au 1^{er} janvier 2015.

Taux d'intérêt minimal LPP

Le taux d'intérêt minimal est fixé par le Conseil Fédéral:

2015	2014
1,75%	1,75%

Taux de l'intérêt moratoire

Conformément à l'art. 7 de l'Ordonnance sur le libre passage (OLP), le taux de l'intérêt moratoire correspond au taux d'intérêt minimal fixé dans la LPP, augmenté de 1%. À compter du 1^{er} janvier 2014, il se monte donc à 2 ¾% (taux d'intérêt minimal + 1%). L'intérêt moratoire est exigible lorsque l'institution de prévoyance ne verse pas la prestation de sortie due dans un délai de 30 jours suivant la transmission des informations nécessaires par la personne quittant l'institution.

Prévoyance vieillesse 2020

Le 19 novembre 2014, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 pour le soumettre au Parlement. Forte d'une approche globale et équilibrée, cette réforme permet de maintenir le niveau des prestations de la prévoyance vieillesse. Elle vise à assurer un financement suffisant des 1^{er} et 2^e piliers et à rendre plus flexible le passage à la retraite. La réforme se compose des éléments clés suivants :

- l'âge de référence pour la perception de la rente sera fixé à 65 ans pour les femmes et les hommes ;
- aménagement souple et individuel du passage à la retraite : les assurés pourront choisir librement le moment de leur départ à la retraite entre 62 et 70 ans ;
- le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle sera abaissé de 0,2 point par année sur une période de quatre ans pour être ramené de 6,8% actuellement à 6,0 % ;
- maintien du niveau de prestations de la prévoyance professionnelle ;
- la déduction de coordination sera supprimée et les bonifications de vieillesse seront adaptées de sorte que les rentes de la prévoyance professionnelle obligatoire ne diminueront pas malgré l'adaptation du taux de conversion ;
- un relèvement proportionnel de la TVA permettra de couvrir le manque de financement de l'AVS.

Ce sujet sera au centre des préoccupations du peuple et des cantons au cours des prochaines années. Le conseil de fondation de la caisse de pension devra aussi se pencher sur cette question. Le nouveau règlement de prévoyance professionnelle de la caisse de pension, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014, comprend déjà plusieurs de ces points. Le conseil de fondation continuera de s'investir pour une évolution durable et constante de notre caisse de pension, dans l'intérêt des assurés.

19. Liens intéressants

Voici quelques liens que nous vous recommandons si vous souhaitez consulter d'autres informations intéressantes sur la prévoyance professionnelle:

www.asip.ch
www.axa-winterthur.ch/
<http://www.bsv.admin.ch/themen/vorsorge/aktuell>
www.avec-nous-pour-nous.ch/
www.schweizerpersonalvorsorge.ch/fr
www.stiftungsaufsicht.so.ch
www.ethosfund.ch

CAISSE DE PENSION DES ORGANISATIONS D'ASSURANCE-MALADIE

Le président du conseil de fondation :



Jean-Pierre Dubois

Le responsable :



Roland Karau

Soleure, le 24 avril 2015 / RKA